

DEMANDE DE SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT



Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires
 Décret n°85-1138 du 24 octobre 1985 modifié, relatif à la rémunération des personnels
 civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des
 personnels des établissements publics d'hospitalisation

Pièces à joindre :

- la photocopie intégrale du livret de famille,
- l'attestation de paiement de la caisse d'allocations familiales (à partir du 2^{ème} enfant),
- l'ordonnance de non conciliation ou jugement de divorce,
- les annexes (2 à 4) si nécessaire avec les documents demandés

Suivant votre situation familiale, des pièces complémentaires peuvent vous être demandées afin de finaliser l'étude de votre dossier (historique CAF, documents ex-conjoint).

Demandeur :

Civilité : Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Adresse de la famille (en cas de divorce avec la garde alternée des enfants, indiquer l'adresse des 2 parents) :

Célibataire Marié(e) Séparé(e) Divorcé(e) Veuf(ve) Vie maritale ou PACS

N° Sécurité sociale : Grade :

Etablissement d'affectation :

Renseignements concernant le (la) conjoint(e) (ou ex-conjoint(e), (ex-)concubin(e), (ex-)partenaire de PACS)

Travail exercé dans la fonction publique (y compris Education Nationale) ou dans un organisme financé à plus de 50 % par des fonds publics

Nom de l'employeur :

Grade :

Adresse de l'employeur :

Percevez-vous le supplément familial de traitement ? (SFT) OUI NON

→ Si OUI, joindre le dernier bulletin de salaire où le montant du SFT apparaît.

→ **Si NON, joindre l'attestation dûment renseignée par l'employeur, annexe 2 - 3^{ième} CAS**

Travail exercé dans le secteur privé

Nom de l'employeur :

Adresse de l'employeur :

→ **Joindre l'attestation dûment renseignée par l'employeur, annexe 2 - 2^{ième} CAS**

Travail exercé dans le secteur libéral ou sans activité professionnelle

→ **Joindre l'attestation sur l'honneur, annexe 2 - 1^{er} CAS**

TSVP→

Enfants à charge âgés de moins de 20 ans :

Nom – Prénom des enfants	Date de naissance	Lien de parenté (fils, fille, neveu, nièce, enfant du conjoint...)	Situation (élève, apprenti, étudiant...)	L'enfant est à votre charge permanente et effective (Oui/Non)	Préciser le nom de l'autre parent si ce dernier n'est pas le conjoint actuel

→ Joindre l'annexe 3, pour les enfants âgés de plus de 16 ans

Détermination de l'attributaire

A ne compléter que dans le cas d'un couple (ou ex-couple) d'agents de la fonction publique (ou exerçant dans un organisme financé à plus de 50 % par des fonds publics).
L'option choisie ne peut être modifiée qu'à l'issue d'un délai d'un an.

Le couple (ou ex-couple) d'un commun accord désigne comme attributaire du SFT :

agent conjoint(e) (ou ex-conjoint(e), (ex-)concubin(e), (ex-)partenaire de PACS)

à compter du

Signature du demandeur

Signature du (de la) conjoint(e)

(ou ex-conjoint(e), (ex-)concubin(e), (ex-)partenaire de PACS)

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e), (*nom, prénom*) certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur la présente demande et que les documents joints sont exacts et sincères.

Je m'engage à signaler tous les changements modifiant la présente déclaration.

Fait à :, le.....

Signature du demandeur

Fausse déclaration : Toute fausse déclaration est susceptible d'entraîner l'application de l'une des sanctions disciplinaires prévues à l'article 66 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984, conformément à l'article 29 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, voire de sanctions pénales (articles 441-1 et suivants du code pénal)
 Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative et financière des agents publics. Sont destinataires des données les services gestionnaires du Rectorat de Paris et les services payeurs de la DDFIP.